

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 30 Mai 2016
à 18 heures 00 à la Mairie

Ordre du jour :

SALLE DES FETES

Projet de modification du règlement

LOGEMENT A DESTINATION DES REFUGIES

Délibération - Travaux prévisionnels – Planning

**PROJET D'EXTENSION DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU SUD-ARTOIS** aux Communes de Foncquevillers, Gommecourt,
Hébuterne, Puisieux, Sailly-au-Bois, Souastre

CONTRAT D'AVENIR

Recrutement

ASSOCIATION DES MARTYRS

Désistement de l'Association des Martyrs pour l'organisation de la manifestation du 5
Juin 2016

Prise en charge financière de la commune

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

Etaient absents excusés : Mr Sylvain MACHON et Mme Marie-Thérèse
DECOOPMAN

Etait absent non excusé : Mr Philippe FATIEN

Madame Sophie COGNON est élue secrétaire

Pouvoirs

Mr Sylvain MACHON donne pouvoir à Mr Philippe TRUFFAUX

Mme Marie-Thérèse DECOOPMAN donne pouvoir à Mr Régis DELAHAYE

Madame Sophie COGNON est élue secrétaire de séance.

La séance ouverte, Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal précédent.
Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

SALLE DES FETES

Projet de modification du règlement

Il est donné lecture du projet de règlement intérieur qui sera modifié comme suit :

Article 2 : Capacité de la salle

Réception places assises avec tables : Maximum 100 personnes

Réception places debout : Maximum 180 personnes

Conférence places assises : Maximum 140 personnes

Monsieur Le maire propose également de revoir les tarifs de locations.

Après discussion et délibération, les Conseillers Municipaux décident l'application des tarifs suivants :

Week-end résidents (location salle et vaisselle) : 150,00 €

Week-end non-résidents (location salle et vaisselle) : 180,00 €

Supplément sonorisation : 40,00 €

Supplément vidéo : 20,00 €

Supplément chauffage : 20,00 €

Un tarif complémentaire est proposé afin de donner une souplesse quant aux locations plus spécifiques, (déjeuner entreprise, petite réception, journée : 80,00 € demi-journée : 40,00 €) et à l'heure : 20,00 €

Délibération 2016/021 – 2016/022

LOGEMENT A DESTINATION DES REFUGIES

Délibération - Travaux prévisionnels – Planning

Après discussions et conformément à l'objet inscrit à l'ordre du jour, le Maire met au vote la mise en œuvre d'un logement à destination des réfugiés.

Philippe Truffaut, Sylvain Machon, Jean-Noël Frassaint et Allison Petit votent contre

Michel Flahaut, Sophie Cognon, Régis Delahaye, Jean-François Lévêque, Marie-Thérèse Decoopman et Nathalie Gibault votent pour

Le projet est accepté. Le planning de ces travaux sera défini suite à la prochaine réunion de la commission travaux.

Le Maire présente un tableau estimatif des chiffrages travaux en comparatif au prévisionnel proposé lors du vote du budget 2016.

En réalisant un travail en régie, l'ensemble des travaux chiffrés à 139 818,89 € HT avant subventions ne coûteraient plus que 64 023,36 € avant subventions, le reste à charge du salaire du personnel communal compris.

Délibération 2016/020

PROJET D'EXTENSION DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-ARTOIS aux Communes de Foncquevillers, Gommecourt, Hébuterne, Puisieux, Sailly-au-Bois, Souastre

Monsieur Le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 17 Mai 2016 suite au nouveau schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 30 mars 2016.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération à l'unanimité des membres présents décide d'approuver l'extension du périmètre de l'intercommunalité du Sud-Artois par adjonction des communes de Foncquevillers, Gommecourt, Hébuterne, Puisieux, Sailly-au-Bois et Souastre.

Délibération 2016/023

CONTRAT D'AVENIR

Recrutement

Le maire et le premier adjoint ont procédé à l'audition de candidats et proposent au Conseil de recruter 2 personnes pour 20 heures de travail hebdomadaires :

- une personne en contrat jeune
- une personne en contrat à destination d'un sénior.

Ces recrutements permettraient de réaliser les travaux en régie, comme proposé dans le tableau présenté et joint en annexe, d'avoir un personnel en fonction des besoins réels de la commune selon un barème horaire annualisé.

Les membres du conseil acceptent cette proposition.

Ils acceptent que soient retenus les candidats suivants :
CAZAY Jérémy de Bertincourt « en contrat d'avenir »
GRENEZ Patrick de Metz-en-Couture « en CAE »

qui seront rémunérés sur la base de 20 heures de travail hebdomadaires à 9,67 € brut de l'heure soit 838,09 € brut mensuels.

Ils donnent pouvoir au maire pour signer ces contrats qui débiteront en juin 2016.

Délibération 2016/019

ASSOCIATION DES MARTYRS

Désistement de l'Association des Martyrs pour l'organisation de la manifestation du 5 Juin 2016

Prise en charge financière de la commune

Monsieur Le maire donne lecture du courrier du Président de l'Association des Martyrs qui se désiste quant à l'organisation de la cérémonie, cela, un mois avant le jour j.

Le Maire explique en outre n'avoir pas eu la liste des anciens combattants et portes drapeaux habituellement invités par l'association, être en attente de la remise des 7 cadres des martyrs qui sont traditionnellement placés dans l'église en mémoire de ces jeunes et portés par les enfants du village.

De plus, le Maire fait savoir que l'association est privée de deux de ses membres depuis le 1er juillet 2015, Messieurs DUMONT Christian et DUMONT Michel.

Il fait part à l'assemblée de son étonnement, se demande pourquoi il n'en a pas été avisé à cette époque et pour quelle raison le Président a attendu d'être si proche de la date de la cérémonie pour le prévenir.

Il est évident que l'organisation de la manifestation s'en ressentira.

De plus, le Maire donne lecture des courriers de Christian Dumont et de Michel Dumont qui démontrent un malaise certain au sein de l'association.

Les courriers sont joints au présent procès-verbal.

Le Conseil Municipal accepte que la Mairie prenne en charge l'organisation de cette manifestation et les frais qui lui incombent.

Ordinateur de la Mairie

Dans la même séance Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le PC Siemens N° YKLS 023483 de la mairie ne fonctionne plus.

Il a donc dû être remplacé par un ordinateur portable pour les besoins de la mairie. L'assurance communale a été prévenue de l'achat de ce nouveau matériel.

Pièces annexées :

Pouvoirs de Mr MACHON et Mme DECOOPMAN

Lettres de Messieurs DUMONT

Tableau prévisionnel des travaux communaux

Projet de règlement de la salle des fêtes